

## PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT

**A. Dans le cas d'un projet de transition professionnelle**, le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

### Déroulement

1. Un questionnaire de positionnement (annexe 1)
2. Une évaluation sur tablette à l'auto-école (voir « procédé d'évaluation avant la formation - document 2.2 »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'une proposition chiffrée et un programme de formation vous sont transmis.

**B. Dans le cas où vous choisissez de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la catégorie B ou A1 - A2**

Cette possibilité implique cependant trois conditions d'éligibilité :

- Que vous n'ayez pas déjà un permis de conduire
- Que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- Que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

### Déroulement

1. Une attestation sur l'honneur (annexe 2) à remplir pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire » :  
Cette attestation est fournie sur le compte CPF et doit être transmise à l'organisme de formation qui s'engage à la conserver 5 ans.
2. Une évaluation sur tablette à l'auto-école (voir « procédé d'évaluation avant la formation - document 2.2 »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'une proposition chiffrée et un programme de formation vous sont transmis.



2.3 – V2

## ANNEXE 2 :



**Attestation sur l'honneur  
pour s'inscrire à une prestation « Permis de conduire » financée par le Compte  
personnel de formation (CPF)**

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route (*cocher le permis financé*) :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D
<input type="checkbox"/> A1	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<input type="checkbox"/> A2	<input type="checkbox"/> B1	<input type="checkbox"/> C1	<input type="checkbox"/> D1
	<input type="checkbox"/> B96	<input type="checkbox"/> C1E	<input type="checkbox"/> D1E
	<input type="checkbox"/> BE	<input type="checkbox"/> CE	<input type="checkbox"/> DE
	<input type="checkbox"/> B78		

**Rappel des trois conditions d'éligibilité du titulaire CPF /de l'apprenant :**

1° l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;

2° vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

3° la prestation achetée avec vos droits CPF ne doit pas correspondre à :

- des heures de conduite complémentaires ;
- une remise à niveau ou à une récupération de points ;
- des heures de conduite permettant de passer de la boîte manuelle à la boîte automatique ou inversement ;
- la formation de 7 heures permettant aux titulaires du permis B de conduire un deux-roues ou trois-roues motorisé ;
- la formation complémentaire de 7 heures pour l'obtention du permis A si vous avez le permis A2 depuis au moins 2 ans ;
- adapter le poste de travail déjà occupé au sein de l'entreprise (le financement revient exclusivement à l'employeur dans ce cas).

**Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction de votre situation :**

**Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel.**

Si oui, répondre aux deux questions ci-dessous :

Quel est le projet ? .....

.....

En quoi ce permis contribuerait à la réalisation de votre projet ? .....

.....

**Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel :**

- Il facilitera votre recherche d'emploi
- En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
- Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
- Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile
- Autre (*préciser*) : .....

